

MOSELLE FIBRE

<u>Objet</u>: Vote du Budget Supplémentaire – Décision Modificative n°1 – Budget Annexe Accompagnement pour la Médiation Numérique

COMITE SYNDICAL DU 24 JUIN 2024 DELIBERATION N° CSD 2024-337

Le 24 juin 2024, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DASTILLUNG.

Etaient présents (titulaires et suppléants avec droit de vote) : M. Salvatore FIORETTO, M. Franck KLEIN, M. Pierre KOWALCZYK, M. Etienne LAURENT, M. Grégoire LEININGER, M. Frédéric LEVEE, M. Jean MARINI, M. Alphonse MASSON, M. Zénon MIZIULA, Mme Eléonore PRZYBYLA, M Michel RAMBOUR, M. Jean-Marc REMY, M. Jean-Luc SACCANI, M. Michel SCHMITT, M. Bernard TREUVELOT, M. Thierry UJMA, M. Serge WOLLJUNG, M. Bernard ZENNER, M. Pierre ZENNER.

Etaient présents (suppléants) : M. Roland CHLOUP, M. Dominique LEROND, M. Patrick PIERRE

Etaient Absents/Excusés: Mme Claire ANCEL, M. Jean-Bernard BARTHEL, M. Denis BAUR, M. Francis BECK, Mme Christelle BOFFIN, Mme Estelle BOHR, Mme Sylvie BOUSCHBACHER, M. Pascal BUCHHEIT, Mme Danielle CALCARI-JEAN, M. Armel CHABANE, M. Jérôme END, Mme Viviane FATTORELLI, M. Guy GUILLOUET, M. Alex GUTSCHMIDT, M. Philippe HARDY, Mme Christine HERZOG, M. Jean-Luc HUBER, M. Roland KLEIN, M. Yves LUDWIG, Mme Ginette MAGRAS, M. Norbert MARCK, M. Thierry MICHEL, Mme Sophie PASTOR, M. Alain PIERROT, M. Frédéric POKRANDT, Mme Alexandra REBSTOCK, Mme Myriam RESLINGER, M. Patrick RISSER, M. Michel ROUCHON, M. Rémy SADOCCO, Mme Véronique SCHMIT, Mme Isabelle SCHMITT-KNAFF, M. Marc SCHNEIDER, M. Philippe SCHOTT, M. Olivier SEGURA, M. Bernard SIMON, Mme Marielle SPENLE, M. Pierrick SPIZACK, M. David SUCK, M. Pierre TACCONI, Mme Magaly TONIN, Mme Brigitte TORLOTING, M. Nicolas WEBER, M. Patrick WEITEN, M. Romuald YAHAOUI.

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Comité Syndical. Monsieur M. Jean-Luc SACCANI, a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L. 5721-1 et suivants ;

VU l'instruction interministérielle M57 ;

VU les statuts de MOSELLE FIBRE ;

VU le rapport n° CSR 2024-337 présenté au Comité Syndical de MOSELLE FIBRE du 24 juin 2024 ;

CONSIDERANT ce qui suit :

Le Budget Primitif 2024 a été voté lors du Comité Syndical du 12 février 2024.

L'objectif de la présentation du Budget Primitif 2024 est de concrétiser ces orientations financières au travers de la mise au point du budget syndical.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57, les résultats de l'exercice 2023, bien que repris par anticipation au Budget Primitif, doivent faire l'objet d'une reprise définitive par le Comité Syndical.

Les éléments décrits ci-dessus ont des conséquences financières qui doivent être retranscrites dans le budget Accompagnement pour la Médiation Numérique de MOSELLE FIBRE.

Le résultat de fonctionnement cumulé 2023, s'élève à 355 115,40 €. Le Président de MOSELLE FIBRE propose d'inscrire ce montant en résultat reporté au compte 002, en recettes de fonctionnement.

Le résultat d'investissement cumulé 2023 s'élève à 18 471,73 €. Le Président de MOSELLE FIBRE propose d'inscrire ce montant en résultat reporté au compte 001, en recettes d'investissement.

Les résultats 2023 repris par anticipation au Budget Primitif diffèrent de la reprise définitive, il est donc repris à ce Budget supplémentaire uniquement la différence entre les deux montants, soit + 2 263,80€ en excédent de fonctionnement et - 2 263,80€ de diminution de l'excédent d'investissement.

LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- ARTICLE 1 : **ADOPTE** le Budget Supplémentaire Décision Modificative n°1 pour l'exercice 2024 de MOSELLE FIBRE tel que décrit dans la présente délibération
- ARTICLE 2 : **AUTORISE** le Président à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Nombre d'élus participant au vote : 20

Adopté par : 20 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

Copie de cette délibération sera transmise au préfet de la Moselle.

Fait et délibéré ce jour à Saint-Julien-les-Metz

Pour extrait conforme,

Le Président

Jean-Paul DASTILLUNG

Le Secrétaire

Jean-Luc SACCANI